

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Véronique Petit**

<https://www.cadre21.org/membres/4063f9e18ef811f2b94eccf2>

Date d'obtention : 2020-11-25 15:09:10

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il s'agit d'une méthode d'intervention uniformisée qui permet d'agir rapidement et efficacement lorsqu'une situation d'envoi de sextos se présente. Elle permet d'agir rapidement auprès des personnes impliquées et de limiter la propagation des images en plus de clarifier le rôle et les responsabilités de chacun des intervenants. C'est une méthode qui permet la collaboration entre les différents acteurs et qui donne un cadre clair à chacun en plus d'offrir une méthode d'intervention alternative à la judiciarisation dans 80% des cas, donc chacun en sort gagnant.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation donne accès à la Trousse d'intervention Sexto qui va permettre d'uniformiser et d'encadrer nos interventions, en tant qu'intervenants scolaires. De plus, cette formation va me permettre de suivre un protocole clair et d'éviter des erreurs qui pourrait nuire aux procédures judiciaires, le cas échéant, ou suggérer des réponses aux personnes impliquées. En suivant cette formation, je saurai de manière claire et précise la marche à suivre en suivant les étapes suggérées. Les flous au niveau légal seront ainsi éclaircis et je serai certaine d'agir de la meilleure manière possible pour le bien de chaque personne impliquée.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je devrai suivre le questionnaire proposé qui demeure objectif, sans suggérer de réponses aux élèves et en aucun cas, je ne devrai demander à voir les photos ou échanges de messages textes dont il est question car demander à voir le contenu constitue une infraction. Le questionnaire me permettra de toute façon, d'avoir une idée claire de ce qui a été diffusé ou partagé sans toutefois me compromettre.